



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Date de transmission de l'acte : 07/12/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 07/12/2020

Numéro de l'acte : DEL20201201_3 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 094-219400553-20201201-DEL20201201_3-DE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Table des matières

I.	LE CONTEXTE ECONOMIQUE DU BUDGET 2021	3
A-	LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE	3
B-	LA SITUATION D'ORMESSON : RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE	7
II.	SITUATION BUDGETAIRE D'ORMESSON : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ...	9
A-	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9
1.	La Fiscalité.....	9
➤	La fiscalité directe	9
➤	La fiscalité indirecte	9
➤	L'attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris (MGP)	9
2.	Concours de l'Etat.....	10
3.	Les produits des services.....	10
B-	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11
1.	DEPENSES DE PERSONNEL ET STRUCTURE DES EFFECTIFS	11
a.	Eléments rétrospectifs en matière de ressources humaines.....	11
b.	Les évolutions 2021 concernant la masse salariale.....	12
2.	LA PROSPECTIVE EN MATIERE DE FONCTIONNEMENT	14
III.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES : LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	15
A-	LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	15
B-	LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	15
C-	LE PPI	15
	ANNEXES	17
	STRUCTURE DE LA DETTE 2020.....	17
	STRUCTURE DE LA DETTE 2021.....	18

Chaque élément de contexte permet à la Ville de connaître ses capacités de financement ainsi que l'évolution des charges qui pèsent sur des dépenses courantes. En fonction, elle est à même de développer sa politique d'investissement : pour le budget 2021, mais également pour les années à venir.

C'est pourquoi notre présentation reprendra ces trois grandes parties : le contexte économique (I), la situation budgétaire d'Ormesson (II) et sa politique d'investissement (III).

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE DU BUDGET 2021

Nous aborderons dans cette première partie du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), les données économiques internationales, nationales et locales qui impactent le budget 2021 de la Ville d'Ormesson en commençant par le contexte macroéconomique (A), avant d'aborder la rétrospective financière de la Ville qui constitue le contexte local (B).

A- LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE

Les données économiques du présent rapport d'orientation budgétaire, et notamment pour la partie sur le contexte macroéconomique, sont issues du rapport économique social et financier 2021, ainsi que des avis du Haut Conseil des Finances Publiques et des sources de l'INSEE.

Les principales données impactant le rapport d'orientation budgétaire d'Ormesson-sur-Marne sont celles qui jouent sur ses recettes, et notamment sur les dotations de l'Etat ou les ressources fiscales ; ainsi que sur ses dépenses, sensibles aux évolutions des grandes tendances de la consommation nationale et internationale.

L'année 2020 est marquée par la crise du Covid 19 et du choc économique qui s'en est suivi : l'activité a massivement chuté au 2^{ème} trimestre 2020, ce qui a conduit à une récession inédite depuis la seconde guerre mondiale. Le PIB des économies a chuté également, et la dette de l'Etat a explosé pour financer les mesures d'urgence de soutien à l'économie.

La loi de finances 2021 de l'Etat repose sur une hypothèse volontariste : un rebond massif de l'économie en 2021, et un arrêt des exonérations temporaires de cotisations des entreprises. Le PIB de la France remonterait donc fortement d'après ces hypothèses, pour parvenir à un niveau inférieur de 2,7% à 2019 et un retour à un niveau comparable à 2019 en 2022 en termes de production, d'exportations et de consommation.

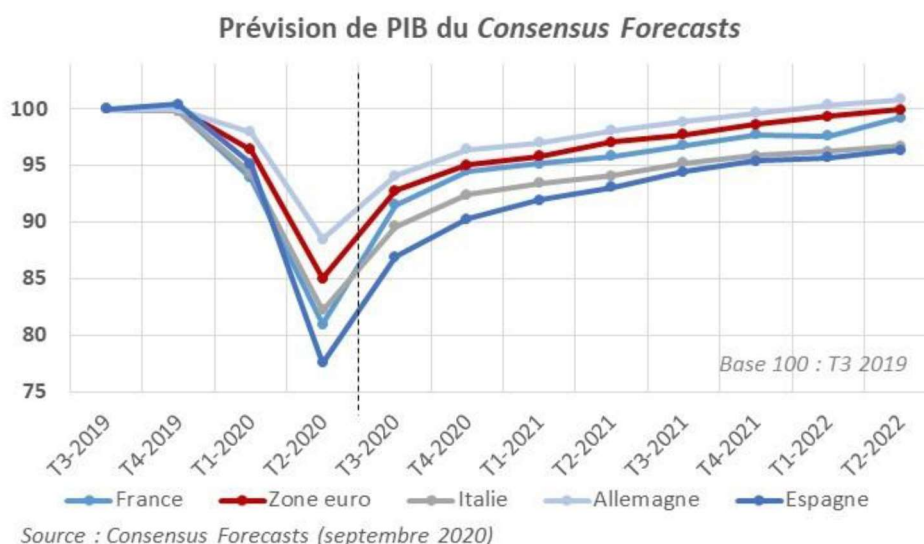
En ce qui concerne la commune d'Ormesson, l'ensemble des dépenses et recettes ont été estimées, de même que pour l'Etat, en partant des résultats 2019, l'exercice 2020 ayant été trop marqué par la crise du Covid pour servir d'élément de comparaison utile à l'heure de la préparation budgétaire.

Tableau 1: Prévisions économiques 2020-2021
(variations annuelles en volume en % sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	Cumul 20/21
PIB France*	1,5	-10	8	-2,7
Demande mondiale adressée à la France	1,1	-11,0	6,5	-5,2
Indice des prix à la consommation en France	1,1	0,5	0,7	//
PIB Monde*	2,9	-4,1	5,2	0,9
PIB États-Unis*	2,2	-5,2	3,0	-2,3
PIB Zone euro*	1,3	-7,9	6,3	-2,1
Taux de change USD/EUR (niveau)	1,12	1,13	1,16	//
Prix du Brent en USD (niveau)	64	42	44	//

* Données corrigées des jours ouvrables

Cette hypothèse est largement dépendante de la situation sanitaire et fait donc peser une forte instabilité sur les projections de la loi de finances, déjà modifiée 4 fois depuis septembre en fonction des mesures gouvernementales.



L'inflation est quant à elle estimée à 0,7, après une baisse à 0,5% en 2020. Cette inflation est jugée assez basse par le haut conseil des finances publiques mais sous-tend néanmoins les grands équilibres de la loi de finances 2021.

Dans ce contexte incertain, plusieurs réformes d'ampleur touchent de près aux collectivités territoriales et vont impacter très directement le budget 2021 :

- La réforme fiscale pour le fonctionnement
- La dotation globale de fonctionnement
- Le plan de relance pour l'investissement

La réforme fiscale tout d'abord, est effective dès le BP 2021 pour les collectivités. Pour la Commune cela signifie ne plus percevoir de taxe d'habitation, mais percevoir une compensation faite de deux parties :

- Le transfert de la part de taxe foncière des départements
- Une compensation étatique dès lors que la première partie est très insuffisante pour compenser la perte de la taxe d'habitation.

L'Etat, grâce à l'application d'un coefficient correcteur, permet à la compensation d'être dynamique en fonction de l'évolution physique des bases : plus de bases (= plus de logements), plus de ressources pour la Commune.

Mais, la logique de cette réforme ne prend pas en compte la particularité d'Ormesson qui se doit de construire des logements sociaux, exonérés de taxe foncière pendant 15 ans : l'équation devient alors la suivante : autant de bases, plus de dépenses.

L'absence de dynamisme des recettes à venir et les besoins croissants de la population crée un déséquilibre financier pour la Commune, ainsi que le montre cette projection à horizon 2026.

Année de référence	Bases d'imposition TH théoriques	Bases théoriques TFB	Compensation de la perte de la TH	Total produits théoriques après réforme	Total produits théoriques avant réforme	Perte pour la commune
2021	25 953 648,33	16 260 000,00	4 111 081,24	9 572 815,24	9 831 187,50	- 258 372,26
2022	26 869 758,35	16 360 930,79	4 136 599,98	9 632 236,63	10 084 362,17	- 452 125,54
2023	28 412 218,07	16 789 451,79	4 244 944,67	9 884 521,52	10 561 936,74	- 677 415,21
2024	29 114 088,41	16 977 084,79	4 292 384,67	9 994 987,45	10 777 789,12	- 782 801,67
2025	29 114 088,41	16 977 084,79	4 292 384,67	9 994 987,45	10 777 789,12	- 782 801,67
2026	30 279 974,46	17 348 956,79	4 386 406,57	10 213 921,15	11 148 286,53	- 934 365,37

Le constat est flagrant : 934 000 € de recettes de fonctionnement qui manqueront d'autant plus que les dépenses réelles de fonctionnement de la Commune vont devoir augmenter pour absorber le coût d'un nouvel établissement scolaire qui doit être livré en 2024 et l'ouverture d'une dizaine de classes sur la Commune.

Dès 2021, 258 000 € de produits fiscaux potentiels ne rentreront donc pas dans les caisses de la Commune, et la revalorisation des bases à hauteur de 0.5% reste très incertaine. Les inscriptions budgétaires du BP 2021 se veulent dès lors prudentes et seul le montant de la fiscalité perçue en 2020 sera inscrit.

La **dotation globale de fonctionnement**, autre recette de la Commune, mais de façon beaucoup moins significative, reste stable dans son enveloppe, toutefois sa répartition se fera de façon plus importante sur un critère de solidarité. Cette répartition permettrait à la part variable de la Commune d'augmenter, quand la part fixe diminuerait. Les détails des modes de calcul ne sont toutefois pas encore connus, d'autant que l'ancienne base de répartition : le potentiel fiscal notamment, est remis en cause par la réforme fiscale.

Les inscriptions budgétaires prendront en compte le montant perçue en 2020.

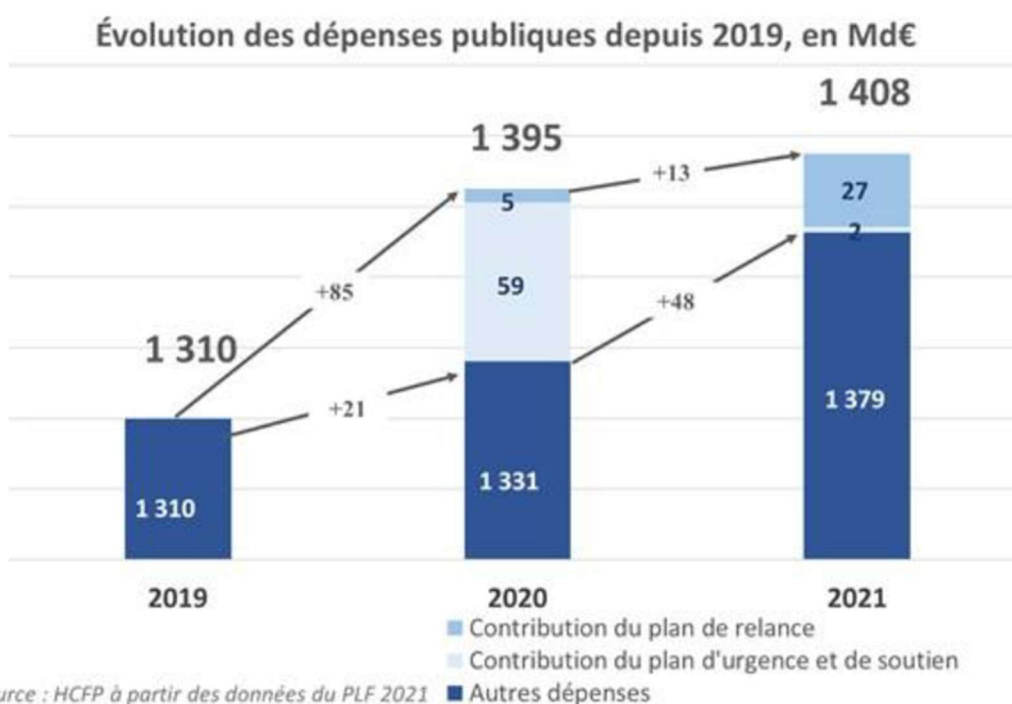
Le **plan de relance** impactera fortement, et de façon positive, la section d'investissement de la Commune. Une enveloppe de 27 milliards a été dégagée sur le budget 2021 de l'Etat.

Les projets entrant dans le champ d'attribution de la DSIL pourront donc être financés par ce biais. Pour mémoire, il s'agit des thématiques suivantes :

- ✓ La rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables ;
- ✓ La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;
- ✓ Le développement des infrastructures en faveur de la mobilité (notamment encouragement du développement de plateformes de mobilité, de l'usage du vélo) ou en faveur de la construction de logements ;

- ✓ Le développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- ✓ La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires (dédoublage des classes de CP et CE 1 situées en REP et REP+ et abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans) ;
- ✓ La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants, en particulier pour l'accueil des migrants

Ce souffle nouveau sur les subventions accordées via la DSIL et notre section d'investissement est dépendant de la situation sanitaire. Ainsi que le montre le graphique ci-dessous, seuls 2 milliards ont été budgétés sur un plan d'urgence et de soutien en 2021, si les mesures sanitaires se durcissaient par rapport aux prévisions du gouvernement, l'enveloppe de 27 milliards allouée au plan de relance pourrait être modifiée en conséquence.



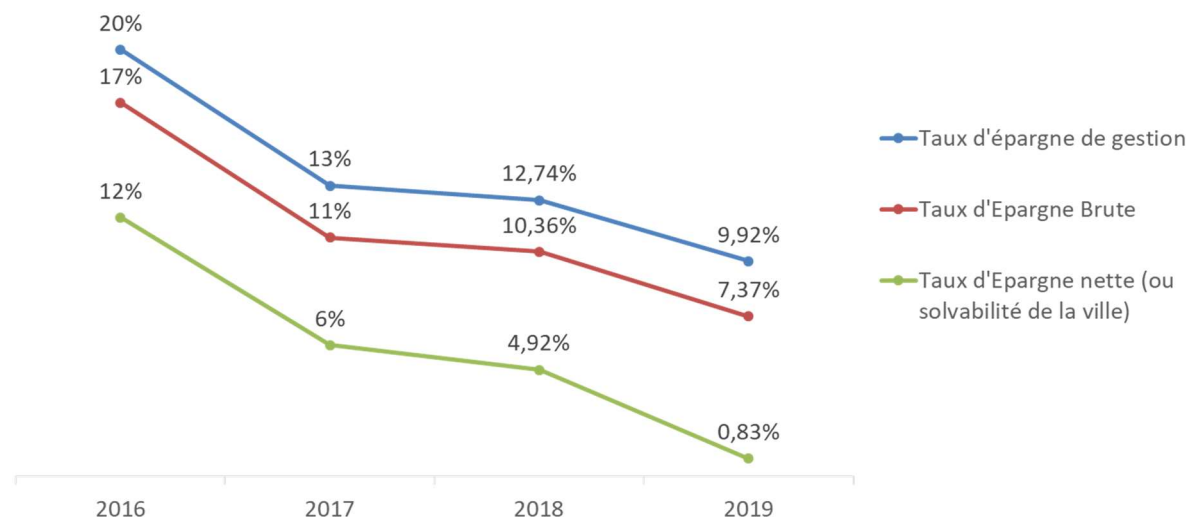
B- LA SITUATION D'ORMESSON : RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE

	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses Réelles de Fonctionnement	10 554 065,22 €	12 826 596,36 €	13 675 662,11 €	13 670 133,24 €	13 592 673,00 €
.....dont dépenses de gestion	10 159 535,94 €	12 445 630,95 €	13 306 639,71 €	13 307 984,60 €	13 218 625,00 €
.....dont intérêts de la dette (frais financiers)	394 529,28 €	380 965,41 €	369 022,40 €	362 148,64 €	374 048,00 €
Recettes Réelles de Fonctionnement	12 578 619,32 €	15 495 035,20 €	15 367 364,73 €	15 250 181,00 €	14 674 754,00 €
	2015	2016	2017	2018	2019
Taux d'épargne de gestion	19%	20%	13%	12,74%	9,92%
Taux d'Epargne Brute	16%	17%	11%	10,36%	7,37%

	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses Réelles d'Investissement	2 811 316,35 €	3 389 783,44 €	4 201 390,28 €	4 720 214,04 €	5 669 522,00 €
.....dont dépenses d'équipement	1 986 182,47 €	2 571 537,44 €	3 439 706,28 €	3 890 468,00 €	4 709 051,00 €
.....dont capital de la dette	825 133,88 €	818 246,00 €	761 684,00 €	829 746,04 €	960 471,00 €
Recettes Réelles d'Investissement (hors dette)	2 758 658,04 €	2 748 667,78 €	1 004 578,93 €	2 814 078,27 €	1 749 521,00 €

Après une dégradation de la section de fonctionnement par l'augmentation des dépenses de gestion entre 2016 et 2017, les finances de la Commune ont été confrontées à une baisse continue des recettes réelles de fonctionnement en raison des dotations d'une part, de la DSP d'autre part.

Les épargnes ont donc chuté, jusqu'à l'exercice 2019, extrêmement compliqué sur la section de fonctionnement dès lors que l'épargne nette reste positive à 121 000 euros. Cette difficulté, anticipée, a pu être absorbée, mais la vigilance doit demeurer extrêmement forte sur la section de fonctionnement encore très fragile.



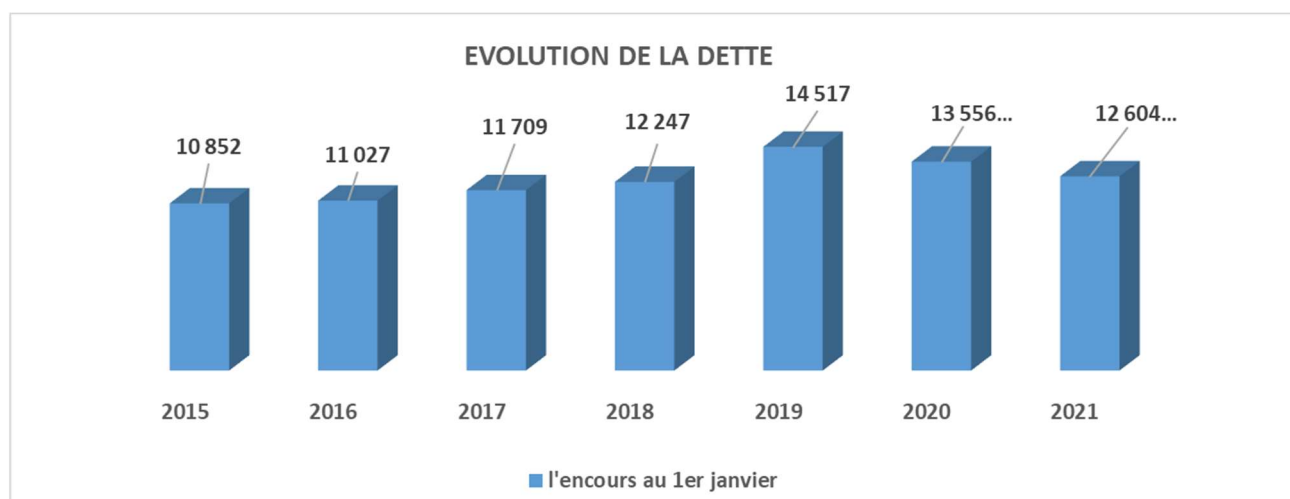
L'atterrissage 2020 laisse présager un excédent autour d'1,5 millions d'euros, ce qui permettra d'abonder la section de fonctionnement 2021 pour financer les dépenses déterminées comme non obligatoires durant les arbitrages, et d'assurer un renforcement des épargnes de la ville. L'exercice 2020 a été fortement perturbé par le Covid 19 : les produits des services et prestations relatives à l'activité ont été impactés à hauteur de 320 000 € par rapport aux prévisions budgétaires. L'excédent s'en trouve donc de fait amoindri.

Le budget 2021 a été préparé dans un cadre financier prospectif afin de permettre le financement du programme de mandat entre les exercices 2021 et 2026.

Deux objectifs sont donc poursuivis conjointement : maintenir la solvabilité financière de la commune d'une part, permettre un programme d'investissement ambitieux d'autre part.

Pour atteindre ces deux objectifs, un niveau d'épargne brute suffisant doit être dégagé à chaque exercice, variable en fonction des objectifs de l'exercice. Sur la section de fonctionnement, l'exercice 2021 doit permettre de recouvrer 1 million d'euros minimum pour atteindre les objectifs fixés.

La politique de désendettement des deux derniers exercices (cf évolution de la dette ci-dessous) a permis de recouvrer des marges de manœuvre et d'envisager un recours à l'emprunt sur l'exercice 2021 à hauteur de 3,4 millions d'euros pour l'inscription au budget primitif. Cette somme pourra être réduite durant l'exercice du montant des subventions obtenues, dont nous avons vu précédemment qu'elles pourraient être importantes avec l'élargissement de l'enveloppe de la DSIL dans le projet de loi de finances.



La structure de la dette est particulièrement saine et prudente : aucun emprunt structuré, des taux fixes et assez bas sur lesquels aucune renégociation n'est envisageable sans surcoût excessif.

Le recours à l'emprunt n'est décidé qu'une fois les capacités d'autofinancement dont l'excédent mobilisé.

Par ailleurs, l'endettement de la Ville se maintient dans les limites de la bonne gestion : une durée de désendettement en dessous des seuils d'alerte à 15 ans, grâce à une prise en compte de la capacité d'endettement de la Ville à moyen terme dans le cadre d'une analyse financière pluriannuelle.

II. SITUATION BUDGETAIRE D'ORMESSON : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ainsi qu'évoqué précédemment, la section de fonctionnement et sa gestion rigoureuse conditionne la capacité d'investissement et la solvabilité de la collectivité. C'est donc par cette section que nous commencerons à observer les orientations budgétaires 2021.

A- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont constituées de trois grandes parties :

- Les impôts et taxes
- Les concours de l'Etat
- Les produits des services

1. La Fiscalité

Le chapitre 73 (Impôts et Taxes) est constitué de trois parties : la fiscalité directe locale, la fiscalité indirecte locale et l'attribution de compensation métropolitaine.

➤ La fiscalité directe

Elle est composée d'impôts sur lesquels la municipalité a un pouvoir de taux :

- La taxe sur le foncier bâti
- La taxe sur le foncier non bâti

A compter du budget 2021, la taxe d'habitation est supprimée et la compensation versée assure une compensation intégrale de la ressource financière à hauteur du montant 2020, améliorée de la revalorisation physique des bases.

Pour l'heure, cette revalorisation est estimée à 0,5% en 2021, mais cette estimation est dépendante de l'évolution des prix à la consommation qui ne sont pas stabilisés à l'heure actuelle, et peuvent encore évoluer en fonction des mesures gouvernementales. De ce fait, l'inscription budgétaire s'élève à 9 620 481,00 €.

➤ La fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte connaît des évolutions diverses mais peu importantes en fonction des types de taxation :

- Taxe additionnelle aux droits de mutation : estimation à 500 000 €, soit le montant de réalisation estimé pour 2020.
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : cette taxe sera nationalisée par l'Etat en 2021, la partie revenant à la commune devrait être reversée sur son budget, l'inscription budgétaire est donc similaire à la somme prévisionnelle 2020.

➤ L'attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris (MGP)

Les liens financiers avec le Territoire passent par le Fond de Compensation des Charges Transférées (FCCT), soit versé, soit reçu.

L'Attribution de Compensation qui a été fixée au moment de la création de la MGP et des Territoires au 31 décembre 2015 est la part principale du FCCT reçu.

Cette attribution est figée à 1 890 000 euros, montant qui est donc inscrit au BP 2021.

2. Concours de l'Etat

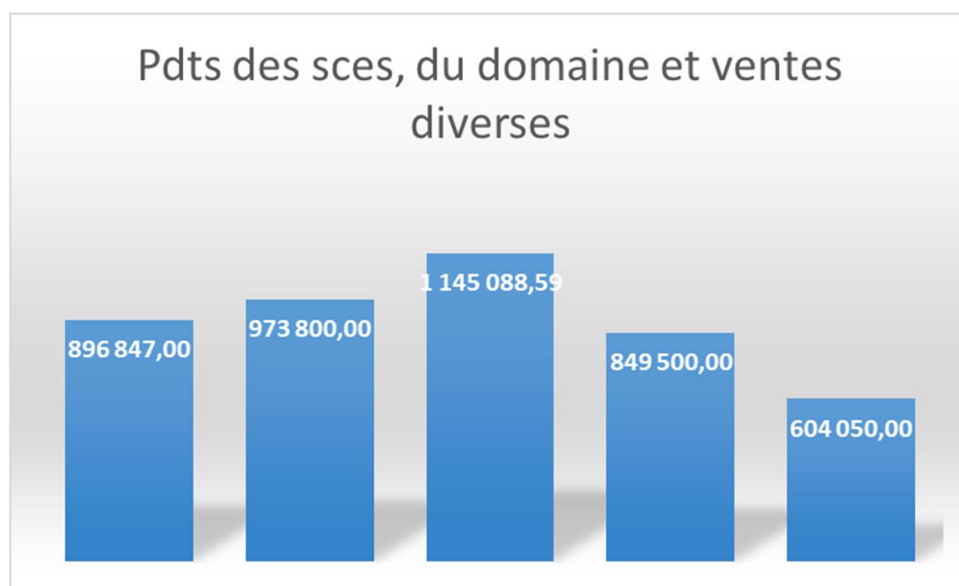
Les concours de l'Etat, appelés Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sont composés de deux parties :

- La Dotation forfaitaire
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

La DGF ne bouge pas dans son enveloppe globale, mais la partie péréquatrice (la plus faible), augmente en proportion par rapport à la dotation forfaitaire. Pour l'heure, les modalités de calculs sont encore inconnues et doivent évoluer avant l'attribution définitive dès lors que la base de calcul se référant au potentiel fiscal est remise en question par la disparition de la taxe d'habitation.

Le parti pris sur le BP 2021 est d'inscrire le montant de DGF perçu en 2020, soit 672 000 euros.

3. Les produits des services



Les produits des services connaissent une évolution à la baisse importante sur le BP 2021 par rapport aux inscriptions 2020.

En effet, les inscriptions budgétaires 2021 sont faites au niveau du réalisé prévisionnel 2020, prenant donc en compte les effets de la crise Covid. Toutefois, au vu des incertitudes latentes sur la possibilité de maintenir un niveau d'activité normal au cours de l'exercice, d'éventuelles estimations à la hausse ne seront inscrites qu'au cours des documents budgétaires suivants mais pas sur le budget primitif qui se doit de rester très prudent pour les recettes.

B- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées des dépenses de personnel (1), mais également des charges à caractère général dont l'évolution peut modifier substantiellement les dépenses de fonctionnement et impacter le budget (2), l'évolution de ces dépenses est à considérer dans le cadre d'une prospective pour les exercices à venir (3).

1. DEPENSES DE PERSONNEL ET STRUCTURE DES EFFECTIFS

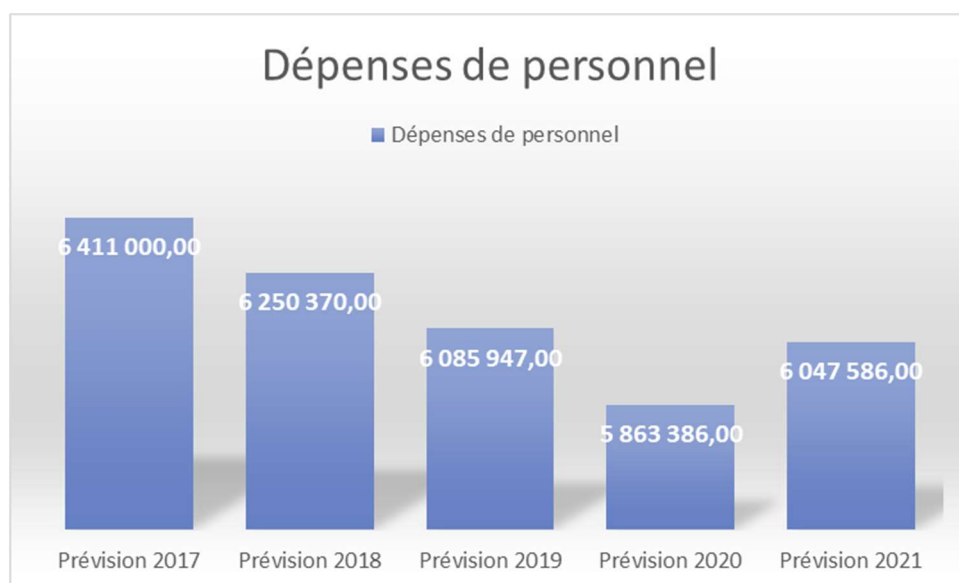
La loi NOTRe et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 imposent désormais pour le débat d'orientation budgétaire que les collectivités territoriales présentent des informations rétrospectives relatives à la structure des effectifs ; aux éléments de rémunération : traitements indiciaires, régimes indemnitaires, nouvelles bonifications indiciaires, heures supplémentaires rémunérées ; à la durée effective du travail dans la commune.

Des informations prospectives sont également présentées dans le cadre de ce débat : l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les données rétrospectives abordées sont issues des données servant de base au rapport sur l'Etat de la Collectivité (I), avant d'aborder la projection 2019 des évolutions de la masse salariale (II).

a. Eléments rétrospectifs en matière de ressources humaines

Les charges de fonctionnement principales sont les charges de personnel, c'est donc sur cet élément que l'essentiel des efforts a porté durant le premier mandat. L'objectif était double : diminuer le poids de la masse salariale et mieux rémunérer les agents présents ayant participé à la réorganisation en modernisant leurs pratiques.



Un travail de fond a été engagé afin de travailler sur la masse salariale sans impacter le niveau de service public rendu aux usagers.

Chaque service a donc été réorganisé, les modes de fonctionnement et le nombre de postes ont été optimisés afin de passer d'un mode de fonctionnement en réseau à une organisation par Pôles ayant comme point commun un même usager. L'information circulant plus fluidement, l'efficacité y gagne et les modes de fonctionnement peuvent être rationalisés.

La modernisation et l'automatisation d'un certains nombres de traitements ou d'actions ont également permis de diminuer le nombre de postes pour un même niveau de service public.

Toutefois, si le ratio des dépenses de personnel a fortement chuté, à l'occasion de ces réformes structurelles, mais également de 2 transferts : les agents de la médiathèque au Territoire d'une part, les animateurs au délégataire de service public d'autre part ; cette diminution des dépenses ne s'est pas faite à l'encontre des agents, bien au contraire.

Les postes se sont pérennisés, chaque besoin permanent étant désormais reconnu comme nécessitant un contrat pérenne, et le montant relatif du régime indemnitaire dans les charges de personnel a augmenté. Les agents sont donc mieux rémunérés.

2020 a permis de créer les derniers postes permettant de structurer l'administration ormessonnaise, désormais arrivée à maturité après une intense séquence de réorganisations.

b. Les évolutions 2021 concernant la masse salariale

Le budget RH, budget entièrement situé sur la section de fonctionnement, se décompose en trois parties distinctes le faisant évoluer

- La part contrainte : cette part s'impose à la collectivité sans qu'elle puisse agir dessus
- La part maitrisable : il s'agit des décisions de la collectivité lui permettant de maitriser sa masse salariale
- La part discrétionnaire : il s'agit des politiques RH ayant un impact financier sur la masse salariale

1) La part contrainte

La part contrainte du budget RH 2021 s'élève à **217 000 euros** d'augmentation.

Elle est constituée de :

- L'augmentation des charges sociales pour 5 000 €
- De la suite du PPCR au 1^{er} janvier 2021 et des avancements d'échelon au cadencement unique pour 40 000 €
- De la part discrétionnaire 2020, devenant obligatoire en 2021 (augmentations de RI, évolutions de carrière et recrutements) : 112 000 €
- Des validations de service pour 60 000 €

Cette part n'appelle pas véritablement d'arbitrage dès lors qu'elle s'impose à la ville.

La part discrétionnaire 2020 sur le budget 2021 est particulièrement importante en raison des nombreux recrutements effectués et des profils d'agents expérimentés qui sont venus compléter l'armature d'Ormesson. Cette part devrait se stabiliser et même diminuer sur les prochains exercices.

2) La part maitrisable

La part maitrisable sur le BP 2021 est estimée à **81 800 euros**.

Il s'agit de l'ensemble des décisions impliquant des économies sur la masse salariale. En l'occurrence pour la Commune d'Ormesson-sur-Marne, il s'agit de l'effet de 2 départs non

remplacés : une fin de stage et un départ à la retraite, ainsi que 2 agents qui partent en retraite pour invalidité et sont déjà remplacés depuis plusieurs mois.

Cette part est, pour la première fois depuis plusieurs années, inférieure à la part contrainte.

Ceci est dû au stade de maturité auquel est parvenu l'administration, il n'y a plus d'économies d'échelle permettant de diminuer significativement le nombre de postes en réorganisant, les économies sont désormais à la marge.

Le budget RH peut donc être maîtrisé par un pilotage actif, mais pas diminué, sauf à réduire le service public rendu aux usagers en diminuant le niveau de certains services.

3) La part discrétionnaire

La part discrétionnaire est composée des décisions à venir sur le budget 2020 qui auront comme effet d'augmenter la masse salariale : les réévaluations de régime indemnitaire, les avancements de carrière, les recrutements. Le montant total de ces décisions s'élève à **189 870 euros**.

4) La formation

En plus des formations gratuites dispensées auprès du CNFPT, cette année verra plusieurs formations proposées en supplément, les formations statutaires obligatoires bénéficiant de tarifs préférentiels grâce au groupement de commande de GPSEA. L'ensemble de ces formations correspond à une enveloppe totale de 24 386 €:

- 8 076 euros au titre de l'apprentissage
- 4 460 euros pour les formations obligatoires de la PM
- 3 600 euros pour les formations logiciels métiers
- 3 000 euros pour la formation des membres du CHSCT
- 2 250 euros pour un SSIAP destiné au gardien du CCWO
- 2 000 euros pour une journée pédagogique Pôle EJS
- 1 000 euros pour une formation sécurité

Par ailleurs, dans le cadre des missions obligatoires du nouveau CHSCT, récemment formé, un prestataire est chargé de mettre en place un document unique retraçant les risques inhérents aux différentes unités de travail afin de mieux les prévenir.

Cette prestation s'élève à 12 000 €.

Le budget RH 2021 est présenté en augmentation par rapport au budget 2020 de 183 327 € soit environ 3% d'augmentation.

2. LA PROSPECTIVE EN MATIERE DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	Prévision 2020	Prévision 2021
011	Charges à caractère général	2 726 034,00	2 725 876,00
012	Dépenses de personnel	5 863 386,00	6 047 586,00
014	Atténuations de produits	394 000,00	692 649,00
65	Autres charges de gestion courante	4 164 500,00	3 880 210,00
Total des dépenses de gestion courante		13 147 920,00	13 346 321,00
66	Remboursement des intérêts de la dette	405 000,00	340 000,00
67	Charges Exceptionnelles, dont remboursement assurances	13 700,00	25 600,00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 566 620,00	13 711 921,00
023	Virement à la section d'investissement	300 000,00	0,00
042	Amortissements	556 021,00	610 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		856 021,00	610 000,00
TOTAL		14 422 641,00	14 321 921,00

L'évolution des dépenses comme des recettes de fonctionnement en 2020, et pour les exercices suivants, doit permettre d'assurer la solvabilité de la collectivité à moyen et long terme.

L'évolution des dépenses de fonctionnement se doit donc d'être maîtrisée, au moment du vote du BP, comme au cours de l'exercice. Le BP 2021 est voté avec une diminution des dépenses de fonctionnement, et les dépenses seront ajustées au moment du budget supplémentaire, en fonction de l'excédent 2020 afin de ne pas dépasser la capacité financière de la Commune.

Deux dépenses de fonctionnement font principalement l'objet de l'augmentation des dépenses de gestions :

- L'inscription de la pénalité SRU puisque le montant maximum de la pénalité est présenté au BP 2021 dans l'absence de certitude des décisions étatiques.
- Le montant de la masse salariale qui doit être maîtrisé

La prospective en matière de fonctionnement a pour but de conserver puis de relever un bon niveau d'épargne brute afin d'assurer les marges de manœuvre nécessaires au portage des projets d'investissement à venir.

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES : LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retraduit les projets souhaités par la municipalité. Ils doivent être soutenablement financièrement pour que les équipements à venir sur les exercices prochains puissent être réalisés.

A- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chaque opération lancée fera l'objet d'une demande de subvention dès lors qu'elle est éligible, cette recherche de financement étant mise en avant lors des arbitrages sur les fiches projets présentées.

Les recettes d'investissement sont prudemment inscrites, y compris concernant la taxe d'aménagement, toutefois en hausse prévisible en raison des dépôts de permis d'aménager, afin de calibrer le niveau d'investissement soutenable par la collectivité sur les recettes réellement perçues des opérations d'équipement.

Pour le vote du BP, un recours à l'emprunt de 3.4 millions sera inscrit, et sera diminué du montant des subventions perçues ainsi que de l'autofinancement dégagé.

B- LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Quelques grands axes ont été retenus dans le cadre des investissements pour l'année 2021 et qui ont tous pour point commun d'adapter la collectivité aux évolutions environnementales, sociales ou technologiques en cours :

- 1^{ère} phase de la rénovation du groupe scolaire Anatole France
- Des travaux d'amélioration des espaces publics : rénovations de voiries et poursuite de l'évolution du fleurissement sur la ville, rénovation de l'éclairage public
- Des travaux de réfection de toiture au Centre Culturel
- La création d'un self à l'école André le Nôtre
- Poursuite du déploiement de vidéo protection.

C- LE PPI

Le Plan Pluriannuel d'Investissement retrace les projets d'investissement de la Ville au titre des exercices 2021 à 2026 afin d'étaler dans le temps les projets et les charges financières y afférentes.

Dans ce cadre, le PPI 2021- 2026 se doit de prendre en compte les gros investissements à venir en termes d'équipements scolaires : la rénovation de l'école Anatole France et la construction de l'école des Cantoux, tout en prenant en compte les nécessaires investissements destinés à conserver et améliorer le patrimoine de la Ville, tant ses espaces publics que ses bâtiments.

Le PPI présenté retrace donc à la fois les investissements structurants, qui vont pouvoir donner lieu à des demandes de subvention, et qui correspondent à des projets majeurs de la municipalité, mais également au renouvellement du matériel de la commune afin de conserver la performance des équipements, obtenue par un processus d'investissements de mise à niveau tout au long du mandat passé.

Plan Pluriannuel d'Investissement

Projets d'investissement prévus	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Voirie						
Travaux divers voirie	403 000,00 €					
Travaux de signalisation horizontale et verticale	46 000,00 €	46 000,00 €	46 000,00 €	46 000,00 €		
Travaux d'enfouissement avenue Général de Gaulle	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €				
Remplacement de candélabre	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €		
Sous total Voirie	1 549 000,00 €	1 146 000,00 €	146 000,00 €	146 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Bâtiments						
Mise aux normes PMR des bâtiments communaux (1 tranche 2)		70 000,00 €	70 000,00 €			
Travaux chauffage + fenêtres + isolation + menuiseries Ecole André Le Nôtre	10 000,00 €	400 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €		
Travaux d'agrandissement du Groupe scolaire A. France + Ecole des Cantoux	1 086 331,00 €	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €		
Fenêtres Jules Ferry	60 000,00 €					
Travaux divers au CCWO	416 200,00 €	95 000,00 €	120 000,00 €			
Portail motorisé Gymnase d'Amboile	25 000,00 €					
Travaux divers (fenêtres CCAS - portail crèche - carrelage marché alimentaire)	40 000,00 €					
Dalle sol cuisine centrale	150 000,00 €					
Etudes diverses (anatole - cantoux - plans ccwo - AMO de Gaulle)	326 000,00 €					
Reconstruction Gymnase Saint Exupéry			1 000 000,00 €	1 000 000,00 €		
Sous total Bâtiments	2 113 531,00 €	2 365 000,00 €	3 340 000,00 €	3 150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Matériel informatique et télécommunication						
Licences PC Office + Pare feu (tous les 3 ans)	5 040,00 €	23 040,00 €	5 040,00 €	5 040,00 €	23 040,00 €	5 040,00 €
Photocopieurs	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Tableaux numériques et/ou valises	- €	25 000,00 €	20 000,00 €	25 000,00 €	- €	20 000,00 €
20 PC fixes ou portables	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Vidéo protection	28 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €
Matériels télécom (téléphones...)	4 300,00 €	2 200,00 €	6 700,00 €	1 400,00 €	5 100,00 €	4 200,00 €
Achat serveur et migration logiciel PM	- €	- €	30 000,00 €	- €	- €	- €
licence migration logiciel URBA	7 500,00 €					
Sous total Informatique / téléphonie	70 840,00 €	84 240,00 €	115 740,00 €	85 440,00 €	82 140,00 €	83 240,00 €
Autres investissements prévus						
Achat de matériels pour les ST (outillages, machines...)	10 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Mise en conformité défense incendie	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Achat de végétaux divers	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Autres achats mobiliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mobilier CCWO	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres achats immobiliers CCWO	2 000,00 €	17 111,00 €	7 111,00 €	20 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
Autres achats immobiliers Atelier de musique	3 100,00 €	3 200,00 €	3 300,00 €	3 400,00 €	3 500,00 €	3 600,00 €
Autres achats immobiliers Cuisine Centrale et Ecoles	19 000,00 €					
Mobilier pour self école Le Nôtre	63 000,00 €					
Sous Total autres investissements	146 100,00 €	50 311,00 €	40 411,00 €	53 400,00 €	39 000,00 €	39 100,00 €
Total Global:	3 879 471,00 €	3 645 551,00 €	3 642 151,00 €	3 434 840,00 €	121 140,00 €	122 340,00 €

ANNEXES

STRUCTURE DE LA DETTE 2020

STRUCTURE DE LA DETTE 2020

Montants en milliers d'Euro

CATÉGORIE	TAUX MOYEN	ENCOURS	%	ANNUITÉ RA INCLUS	%	AMORT. HORS RA	%	REMB. ANTICIPÉ	%	INTÉRÊT	%	ICNE	%	INTÉRÊTS COURUS	%	DURÉE RÉG. MOYENNE
TYPE DE TAUX																
Fixe	2,57	11 386	83,99	1 057	80,57	769	80,69	0	0,00	288	80,24	93	95,93	282	79,98	15 ans 07 mois
Indexé	1,87	945	6,97	115	8,76	98	10,28	0	0,00	17	4,72	4	4,07	17	4,69	09 ans 04 mois
LEP	2,50	488	3,60	62	4,70	50	5,25	0	0,00	12	3,26	3	2,81	11	3,24	09 ans 03 mois
EURBOR03M	1,20	457	3,37	53	4,05	48	5,03	0	0,00	5	1,46	1	1,26	5	1,45	09 ans 05 mois
Structuré	4,52	1 226	9,04	140	10,67	86	9,03	0	0,00	54	15,03	0	0,00	54	15,34	14 ans 03 mois
TAUX FIXE	4,52	1 226	9,04	140	10,67	86	9,03	0	0,00	54	15,03	0	0,00	54	15,34	14 ans 03 mois
TRANCHE DE TAUX																
8.00% < taux	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
6.00% < taux <= 8.00%	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
5.00% < taux <= 6.00%	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
4.00% < taux <= 5.00%	4,80	3 480	25,67	455	34,65	298	31,26	0	0,00	157	43,65	52	53,28	153	43,44	12 ans 10 mois
3.00% < taux <= 4.00%	3,76	2 284	16,85	244	18,63	161	16,88	0	0,00	84	23,27	19	19,45	82	23,36	15 ans 01 mois
taux <= 3.00%	1,55	7 792	57,48	613	46,72	494	51,86	0	0,00	119	33,08	27	27,28	117	33,21	16 ans 00 mois
PÉRIODICITÉ																
Mensuelle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Bimestrielle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Trimestrielle	2,68	9 642	71,12	942	71,78	690	72,42	0	0,00	252	70,11	34	34,71	249	70,79	15 ans 00 mois
Quadrimestrielle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Semestrielle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Nonemestrielle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Annuelle	2,74	3 915	28,88	370	28,22	263	27,58	0	0,00	107	29,89	64	65,29	103	29,21	15 ans 02 mois
PRÊTEUR																
Tous	2,70	13 557	100,00	1 312	100,00	953	100,00	0	0,00	359	100,00	97	100,00	352	100,00	15 ans 01 mois
Autres organismes privés	1,43	4 107	30,29	331	25,26	273	28,69	0	0,00	58	16,14	19	19,84	57	16,09	15 ans 08 mois
Dexia Crédit Local	3,89	3 801	28,04	432	32,94	287	30,12	0	0,00	145	40,39	61	62,87	140	39,80	14 ans 02 mois
Crédit Mutuel - CIC	1,46	2 612	19,27	156	11,89	118	12,43	0	0,00	37	10,44	3	3,42	37	10,60	19 ans 02 mois
Société Générale	4,59	2 230	16,45	295	22,51	196	20,60	0	0,00	99	27,58	12	11,90	99	27,99	12 ans 06 mois
Groupe Crédit Agricole	2,08	560	4,13	63	4,77	51	5,35	0	0,00	12	3,24	1	1,21	12	3,28	09 ans 11 mois
Groupe Caisse d'Epargne	3,36	247	1,82	35	2,64	27	2,80	0	0,00	8	2,21	1	0,76	8	2,23	09 ans 02 mois
DEVISE																
euro	2,70	13 557	100,00	1 312	100,00	953	100,00	0	0,00	359	100,00	97	100,00	352	100,00	15 ans 01 mois
TOTAL	2,70	13 557	100,00	1 312	100,00	953	100,00	0	0,00	359	100,00	97	100,00	352	100,00	15 ans 01 mois

STRUCTURE DE LA DETTE 2021

STRUCTURE DE LA DETTE 2021

Montants en milliers d'Euro

CATÉGORIE	TAUX MOYEN	ENCOURS	%	ANNUITÉ RA INCLUS	%	AMORT. HORS RA	%	REMB. ANTICIPÉ	%	INTÉRÊT	%	ICNE	%	INTÉRÊTS COURUS	%	DURÉE RÉG. MOYENNE
TYPE DE TAUX																
Fixe	2,55	10 618	84,24	1 043	80,79	777	80,86	0	0,00	266	80,60	87	96,38	259	80,30	14 ans 09 mois
Indexé	1,74	847	6,72	112	8,68	98	10,19	0	0,00	14	4,26	3	3,62	14	4,22	08 ans 04 mois
LEP	2,25	438	3,47	59	4,60	50	5,20	0	0,00	9	2,85	2	2,42	9	2,83	08 ans 03 mois
EURIBOR03M	1,19	409	3,25	53	4,07	48	4,99	0	0,00	5	1,41	1	1,20	4	1,39	08 ans 05 mois
Structuré	4,51	1 140	9,04	136	10,53	86	8,95	0	0,00	50	15,14	0	0,00	50	15,48	13 ans 03 mois
TAUX FIXE	4,51	1 140	9,04	136	10,53	86	8,95	0	0,00	50	15,14	0	0,00	50	15,48	13 ans 03 mois
TRANCHE DE TAUX																
8.00% < taux	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
6.00% < taux <= 8.00%	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
5.00% < taux <= 6.00%	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
4.00% < taux <= 5.00%	4,59	3 183	25,25	446	34,52	303	31,51	0	0,00	143	43,29	48	53,31	139	43,03	12 ans 01 mois
3.00% < taux <= 4.00%	3,75	2 123	16,85	239	18,51	162	16,81	0	0,00	77	23,46	18	19,54	76	23,55	14 ans 02 mois
taux <= 3.00%	1,53	7 298	57,90	607	46,97	497	51,68	0	0,00	110	33,26	24	27,16	108	33,42	15 ans 01 mois
PÉRIODICITÉ																
Mensuelle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Bimestrielle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Trimestrielle	2,65	8 952	71,02	923	71,45	692	72,03	0	0,00	230	69,76	31	34,44	228	70,52	14 ans 02 mois
Quadrimestrielle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Semestrielle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Nonemesestrielle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Annuelle	2,73	3 652	28,98	369	28,55	269	27,97	0	0,00	100	30,24	59	65,56	95	29,48	14 ans 04 mois
PRÊTEUR																
Tous	2,67	12 604	100,00	1 291	100,00	961	100,00	0	0,00	330	100,00	90	100,00	323	100,00	14 ans 02 mois
Autres organismes privés	1,43	3 833	30,41	327	25,35	273	28,43	0	0,00	54	16,37	18	20,03	53	16,33	14 ans 09 mois
Dexia Crédit Local	3,86	3 514	27,88	425	32,93	292	30,42	0	0,00	133	40,24	56	62,21	128	39,58	13 ans 05 mois
Crédit Mutuel - CIC	1,46	2 494	19,79	156	12,07	120	12,50	0	0,00	36	10,83	3	3,53	36	11,02	18 ans 02 mois
Société Générale	4,58	2 034	16,13	287	22,19	197	20,46	0	0,00	90	27,22	11	12,33	89	27,67	11 ans 08 mois
Groupe Crédit Agricole	2,08	509	4,04	63	4,85	52	5,41	0	0,00	11	3,21	1	1,17	10	3,24	08 ans 11 mois
Groupe Caisse d'Épargne	3,36	220	1,75	34	2,61	27	2,77	0	0,00	7	2,14	1	0,72	7	2,16	08 ans 02 mois
DEVISE																
euro	2,67	12 604	100,00	1 291	100,00	961	100,00	0	0,00	330	100,00	90	100,00	323	100,00	14 ans 02 mois
TOTAL	2,67	12 604		1 291		961		0		330		90		323		14 ans 02 mois